

Droit de reprise contrôle sur pièce impôt sur le revenu

Par Philou303, le 23/11/2012 à 18:10

Bonjour,J ai fait I objet d un contrôle sur les années 2004, 2005, 2006 qui s est terminé sans rectification. Sur cette période, j ai effectué un achat immeuble en robien qui a été évoque lors de ce contrôle. En 2010, je reçois une proposition de rectification, se rapportant à cet achat, ou I on me refuse la disficalisation en robien sous prétexte que le bien acheté à I epoque n était pas éligible à cette disposition. L administration à t,elle le droit de revenir dessus, alors que cela a déjà été vérifie ? Merci